

*Date de dépôt : 3 juin 2020*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Christian Zaugg : Langue des signes et communication du Conseil d'Etat**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 12 mai 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Le Conseil fédéral a eu à cœur de bien communiquer par le truchement de conférences de presse régulières accessibles à toute la population et en particulier pour les sourds ou les malentendants traduites en langue des signes. Ces séances sont suivies par des centaines de milliers de personnes qui désirent connaître les décisions importantes de notre gouvernement fédéral. Nonobstant, il en va tout autant des conférences de presse de notre Conseil d'Etat et des décisions qu'il prend, sur un plan plus local, concernant notamment le confinement, l'école ou les indépendants.*

***Le Conseil d'Etat a-t-il envisagé de concert avec Léman Bleu de faire traduire ses conférences de presse en langue des signes comme cela se fait au plan fédéral afin d'être compris par l'ensemble de la population ?***

### **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

A titre liminaire, le Conseil d'Etat tient à souligner qu'il accorde une grande importance aux droits des personnes handicapées. Il rappelle d'ailleurs que ceux-ci sont ancrés dans la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 (Cst-GE; rs/GE A 2 00), au titre des droits fondamentaux. L'article 16 stipule ainsi que « dans leurs rapports avec l'Etat, les personnes handicapées ont le droit d'obtenir des informations et de communiquer sous une forme adaptée à leurs besoins et à leur capacités » (art. 16, al. 2), et que

« la langue des signes est reconnue » (art. 16, al. 3). Le Conseil d'Etat se réjouit d'ailleurs que, depuis peu, toutes les sessions du Grand Conseil soient officiellement diffusées sur Internet avec sous-titrage et interprétation en langue des signes.

En raison du contexte sanitaire exceptionnel, le Conseil d'Etat n'a pas pu continuer à tenir ses conférences de presse en présence des journalistes. En effet, il a fait de la protection de la santé des participants et de la population sa principale priorité. Afin de permettre aux journalistes d'effectuer leur travail de la manière la plus correcte possible, et notamment afin de leur permettre de poser toutes leurs questions en direct, le Conseil d'Etat a toutefois bénéficié du précieux soutien de la télévision Léman Bleu. Il tient ici à la remercier vivement. Ce dispositif s'est mis en place dans l'urgence, avec pragmatisme, spontanément. Il a toujours été complété par la publication de documents écrits relatifs à ces points presse, accessibles très facilement sur le site Internet de l'Etat de Genève.

Ces échanges avec la presse devenant publics, la configuration a permis au Conseil d'Etat de communiquer de la manière la plus large et transparente possible, directement avec la population. Le Conseil d'Etat est conscient de la nécessité de rendre accessibles les explications sur ses décisions à l'ensemble de la population, y compris aux sourds et aux malentendants. Il est effectivement en contact avec Léman Bleu, notamment pour étudier une possible pérennisation des diffusions des conférences de presse, ainsi que les divers aspects d'une éventuelle traduction de ses conférences de presse en langue des signes.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Antonio HODGERS